

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2201)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par
Mme Tamarelle-Verhaeghe

TITRE

Après le mot :

« violences »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition :

« conjugales »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre actuel laisserait entendre que les mesures prises pour agir contre les violences au sein du couple ne viseraient que les femmes. Le présent amendement propose donc d'élargir son intitulé aux violences conjugales, celles-ci pouvant également toucher les hommes.